

L'Obs

En Israël, la cour suprême autorise la GPA pour les couples de même sexe

La gestation pour autrui était légale depuis 1996 en Israël, mais uniquement pour les couples hétérosexuels, puis pour les femmes célibataires.

Par L'Obs avec AFP

Publié le [11 juillet 2021 à 15h14](#) Mis à jour le 12 juillet 2021 à 10h38



Des drapeaux israéliens à Tel Aviv, en 2008. Image d'illustration. (DAVID FURST / AFP)

Les couples homosexuels sont autorisés à recourir la gestation pour autrui (GPA) en Israël, a statué la Cour suprême ce dimanche 11 juillet, une mesure saluée par certains comme vitale pour l'égalité mais vue par les conservateurs comme érodant les valeurs familiales.

Les restrictions à la GPA pour les couples de même sexe et les hommes célibataires doivent être levées dans les six mois, a précisé la Cour.

« *Nous ne pouvons pas accepter le préjudice persistant et contraire aux droits humains que constitue le dispositif existant sur la GPA* », a écrit la présidente Esther Hayut dans sa décision. Celle-ci est l'aboutissement d'un combat de plus de 10 ans pour ses défenseurs.

Concernant les droits des homosexuels, Israël fait figure de meilleur élève au Moyen-Orient. L'Etat hébreu compte plusieurs hommes ouvertement homosexuels au Parlement, mais jusqu'ici, la gestation pour autrui restait interdite aux couples de même sexe et hommes célibataires. Ces derniers recouraient ainsi à la GPA dans des pays tels que l'Inde, le Népal, la Thaïlande et les Etats-Unis.

Une discrimination des couples d'hommes

La GPA a été légalisée en Israël en 1996, mais uniquement pour les couples hétérosexuels, puis pour les femmes célibataires.

En 2010, le couple homosexuel Etai et Yoav Arad-Pinkas a été le premier à saisir les tribunaux sur la question. Après un premier échec, ils ont lancé en 2015 une pétition avec des groupes de défense des droits des personnes LGBTQ (lesbienne, gay, bisexuel, trans, queer).

L'année dernière, la Cour suprême a ordonné aux législateurs de mettre fin à la discrimination concernant la GPA dans les 12 mois, affirmant que l'exclusion des couples homosexuels et des hommes célibataires était inconstitutionnelle. Mais les législateurs conservateurs ultra-orthodoxes du Parlement israélien ont contrecarré une proposition visant à élargir l'accès à cette procédure.

Frictions dans la coalition

Oz Parvin, chef de l'Association des pères homosexuels israéliens, a qualifié la décision dimanche de la Cour de « *incroyable* ». Avec son partenaire, il avait lui-même recouru à la GPA en Inde il y a neuf ans.

Le député d'extrême droite Bezalel Smotrich, du parti d'opposition Sionisme religieux, a lui déclaré que cette décision était un signe de « *l'effondrement de la judéité de l'Etat d'Israël* ». Et Yaakov Litzman, du parti « *Judaïsme unifié de la Torah* », qu'elle « *compromettait l'avenir du peuple juif* ».

Cette décision est susceptible de susciter des frictions au sein de la nouvelle coalition gouvernementale. Celle-ci comprend en effet la formation Meretz – dont le président Nitzan Horowitz est ouvertement gay –, mais aussi celle islamiste conservatrice Raam, qui a qualifié les homosexuels de « *déviants* ».

« *L'égalité, enfin !* », a tweeté Nitzan Horowitz, ministre de la Santé, assurant que son ministère se préparerait à recevoir des demandes de GPA d'hommes.